

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 2 OCTOBRE 2018



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,
J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

MARDI 2 OCTOBRE 2018 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE

Le 24 septembre 2018

LE MAIRE

Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 4 septembre 2018	P. 01
2. Mise en place du Conseil municipal des enfants	P. 22
3. Convention de vente d'eau des sources Blanche et Denise à usage économique à la société Edena - Approbation des modalités techniques et financières	P. 24
4. Note d'information sur l'événement « e-port Gaming 2018 » - 27 & 28 octobre au Complexe Sportif Municipal	P. 32
5. Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Le Port – Approbation du Plan Local d'Urbanisme	P. 33
6. Adaptation des champs d'application des droits de préemption de la commune de Le Port au nouveau Plan Local d'Urbanisme	P. 63
7. Création d'une maison d'assistantes maternelles dans l'ancien logement de fonction des instituteurs dévolu au groupe scolaire Gervais Barret - Désaffectation et déclassement du domaine public scolaire	P. 68
8. Réalisation du projet de nouveau pôle d'échange Aimé Césaire - Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public communal, située dans le périmètre de la Z.A.C du Triangle, dans le prolongement de la rue de Cherbourg avec l'avenue Raymond Vergés	P. 75
9. Programme National de Renouveau Urbain des quartiers Ariste Bolon et SIDR Haute - Avenant n°1 au protocole de préfiguration	P. 80
10. Appel à projet « Portes de l'Océan » - Sélection finale des candidats - Note d'information	P. 90
11. Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société Réunionnaise des Produits Pétroliers (SRPP) - Lancement d'une procédure d'expropriation des propriétés foncières exposées au risque rouge foncé – Constitution des dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire	P. 94
12. Avis de la commune sur la réalisation d'une étude d'opportunité de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur le « Triangle Agricole » de Le Port	P. 98
13. Echange foncier à réaliser avec la SCI AI pour la réalisation d'un projet d'urbanisme commercial dénommé « Leroy Merlin »	P. 100
14. Cession amiable de la parcelle communale bâtie, cadastrée BL 114, sise rue Léon Dierx, à monsieur David Roncey et madame Nadège Sautron	P. 116
15. Rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergés et Voie Triomphale – Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité CRAC 2017	P. 122
16. Autorisation de recrutement d'agents dans le cadre du dispositif du Service Civique	P. 128
17. Mise en place d'une prestation d'assistance sociale en faveur du personnel communal et du CCAS de Le Port	P. 130
18. Détermination du cadre de recrutement d'agents contractuels en cas de besoins temporaires	P. 136
19. Modification du tableau des effectifs	P. 137
20. Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation	P. 139
Questions diverses	

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi deux octobre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, Mme Bibi Fatima Anli, M. Romuald Tanguy, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Jean-Paul Babef (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Karine Mounien (par Mme Dorisca Tiburce), Mme Catherine Gossard (par Mme Sonia Bitaut), M. Brandon Incana (par M. Romuald Tanguy), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe), Mme Mikaëla Latra (par M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint), M. Hary Auber (par Mme Karine Infante).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel à 17h10.

Départ (s) en cours de séance : M. Patrick Jardinot à 17h10, Mme Valérie Auber à 17h10, Mme Bibi Fatima Anli à 18h15, Mme Dorisca Tiburce à 18h45, M. Ludovic Latra à 18h46, Mme Brigitte Laurestant (de 18h46 à 18h54).

Absent (s): Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Cala M'Rhéhoury 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, Mme Dalila Mahé.

Ouverture de la séance à 17h05

Départ de Mme Valérie Aubert et M. Patrick Jardinot à 17 h 10.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 4 septembre 2018
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Firose Gador),

Article 1 : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 4 septembre 2018 ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

2. Mise en place du Conseil municipal des enfants

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : approuve la mise en place du conseil municipal des enfants de Le Port piloté par l'école élémentaire Laurent Vergès ;

Article 2 : approuve les modalités organisationnelles y afférentes.

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

3. Convention de vente d'eau des sources Blanche et Denise à usage économique à la société Edena - Approbation des modalités techniques et financières

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : approuve les nouveaux termes de la convention de vente d'eau à la société EDENA ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer ladite convention.

4. Note d'information sur l'événement « e-port Gaming 2018 » - Les 27 et 28 octobre au Complexe Sportif Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir débattu,

Article 1 : décide de prendre acte de la présente note d'information sur l'événement « e-port Gaming 2018 » - les 27 et 28 octobre qui se déroulera au Complexe Sportif Municipal.

5. Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Le Port – Approbation du Plan Local d'Urbanisme

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (8 abstentions : Mme Karine Infante, M. Hary Auber, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, M.

Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte),

Article 1 : amende le Plan Local d'Urbanisme en fonction des modifications issues des phases de consultation telles qu'exposées en annexe de la présente délibération relatives aux observations des personnes publiques associées et consultées ainsi qu'aux observations et décisions issues de l'enquête publique.

Article 2 : approuve la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Port tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Article 3 : décide qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois en mairie à compter de la date de réception par la préfecture. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération et ses annexes seront en outre publiées au recueil des Actes Administratifs de la ville et transmises au Préfet de La Réunion.

Article 4 : acte que le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie, au service Urbanisme et Planification aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Article 5 : valide que l'exécution de la présente délibération incombe à M. le Maire.

Article 6 : précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département.

6. Adaptation des champs d'application des droits de préemption de la commune de Le Port au nouveau Plan Local d'Urbanisme

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (6 abstentions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte),

Article 1 : adapte le champ d'application des droits de préemption urbains de la Commune sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) entrées en vigueur comme précisé ci-après :

Article 2 : maintient la délégation à l'Etablissement Public Foncier de la Réunion des Droits de Préemption Urbains, et du Droit de Priorité de la commune sur les biens immobiliers de l'Etat Français, situés dans le périmètre de l'opération d'aménagement dénommée « Les Portes de l'Océan » ;

Article 3 : maintient le champ d'application du Droit de Préemption de la commune sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet

d'un aménagement commercial institué, dans le centre-ville, sur le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;

Article 4 : met fin à la délégation du droit de préemption urbain, à la SIDR, sur les parcelles AH n°81-628-629-632-634-641-642, sises la ZAC-RHI SAY Piscine, aujourd'hui maîtrisées ;

Article 5 : autorise le Maire, en application de l'article R.211-3 du Code de l'Urbanisme, à adresser la présente délibération au directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain et au greffe des mêmes tribunaux.

7. Création d'une maison d'assistantes maternelles dans l'ancien logement de fonction des instituteurs dévolu au groupe scolaire Gervais Barret - Désaffectation et déclassement du domaine public scolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : constate la désaffectation de l'ancien logement de fonction des instituteurs dévolu au Groupe scolaire Gervais Barret, sis à Le Port, parcelle cadastrée AS 179, actuellement libre de toute occupation ;

Article 2 : prononce son déclassement du domaine public scolaire en vue de le réaffecter au projet de « Maison d'Assistantes Maternelles » décrit au rapport ci-annexé ;

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Départ de Mme Bibi Fatima Anli à 18h15.

8. Réalisation du projet de nouveau pôle d'échange Aimé Césaire - Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public communal, située dans le périmètre de la Z.A.C du Triangle, dans le prolongement de la rue de Cherbourg avec l'avenue Raymond Vergès

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : constate la désaffectation de la portion du domaine public communal, située dans le périmètre de l'opération dénommée « ZAC Triangle », dans le prolongement de la rue de Cherbourg avec l'avenue Raymond Vergès, conformément au plan cadastral annexé au rapport ;

Article 2 : prononce le déclassement du domaine public communal de l'emprise foncière concernée, soit pour une emprise mesurée à environ 4 500 m² ;

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

9. Programme National de Renouveau Urbain des quartiers Ariste Bolon et SIDR Haute - Avenant n°1 au protocole de préfiguration

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Karine Infante, M. Hary Auber),

Article 1 : approuve l'avenant n°1 au protocole de préfiguration ;

Article 2 : autorise le Maire à solliciter les différentes participations financières suivant l'avancement du programme ;

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

10. Appel à projet « Portes de l'Océan » - Sélection finale des candidats - Note d'information

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir débattu,

Article 1 : prend acte du classement des offres finales des candidats à l'issue de la phase de négociation de l'appel à projet « Portes de l'Océan ».

11. Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société Réunionnaise des Produits Pétroliers (SRPP) - Lancement d'une procédure d'expropriation des propriétés foncières exposées au risque rouge foncé – Constitution des dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : approuve le lancement d'une procédure d'expropriation des propriétés foncières listées au rapport ci-annexé, concernées partiellement ou en totalité par la zone d'exposition

aux risques très élevés (zone rouge foncé) du PPRT autour des installations exploitées par la SRPP ;

Article 2 : autorise le Maire à constituer le dossier d'enquête préalable à la DUP et le dossier d'enquête parcellaire visés par ladite procédure ;

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les courriers et les actes relatifs à cette affaire.

12. Avis de la commune sur la réalisation d'une étude d'opportunité de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur le « Triangle Agricole » de Le Port

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Sabine Le Toullec, Mme Firose Gador),

Article 1 : émet un avis favorable au lancement d'une étude d'opportunité par le Conseil départemental pour la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur le « Triangle Agricole » de Le Port.

Départ de Mme Dorisca Tiburce à 18h45, Mme Brigitte Laurestant à 18h46 et M. Ludovic Latra à 18h46.

13. Echange foncier à réaliser avec la SCI AI pour la réalisation d'un projet d'urbanisme commercial dénommé « Leroy Merlin »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Karine Infante, M. Hary Auber),

Article 1 : approuve la cession en pleine propriété d'une partie des parcelles de terrain non bâti cadastrées BA n°333-334, sises rue Faraday, pour une superficie de 3 705 m² environ restant à détacher, au profit de la SCI AI ;

Article 2 : approuve en échange, sans versement d'aucune soulte et en fin d'opération de construction, l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée BA 356 partie, appartenant à la SCI AI, pour une superficie de 894 m² environ ;

Article 3 : approuve les termes du projet de convention ci-annexé portant sur les modalités d'échange et de rétrocession des emprises de terrains concernés par les voies, ouvrages et espaces publics de la rue Faraday réaménagée, à la livraison de l'opération ;

Article 4 : fixe au 31 décembre 2018 au plus tard la date de signature de ladite convention ;
Article 5 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

Retour de Mme Brigitte Laurestant à 18h54.

14. Cession amiable de la parcelle communale bâtie, cadastrée BL 114, sise rue Léon Dierx, à Monsieur David Roncey et Madame Nadège Sautron

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (6 abstentions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte),

Article 1 : approuve la cession en pleine propriété, à monsieur David Roncey et madame Nadège Sautron, de la parcelle de terrain bâti cadastrée BL n°114, sise à Le Port, 2 rue Léon Dierx, et ce pour un prix fixé à 75 717,66 € en référence à l'avis des Domaines du 14 novembre 2017 annexé au rapport et au montant justifié des travaux réalisés par le couple dans le bien communal ;

Article 2 : fixe à la date du 28 juin 2019 au plus tard la date de signature de l'acte authentique et de paiement du prix au comptant ;

Article 3 : dit que le règlement de la totalité des loyers exigibles à la date de signature de l'acte authentique constitue une clause de réalisation de la vente ;

Article 4 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

15. Rénovation urbain des quartiers Lépervanche, Vergès et Voie Triomphale – Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité CRAC 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : approuve le CRAC 2017 de la concession d'aménagement du projet de rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès et Voie Triomphale et notamment des points suivants :

- les charges et les produits de l'année 2017 ;
- les objectifs et le budget prévisionnel de l'année 2018 ;
- le bilan financier global actualisé soit 18 587 053 € HT;
- la participation globale actualisée de la Commune à l'opération de 4 794 524 € HT ;
- la participation de la Commune au titre de l'année 2018, sous forme d'avance, à 500 000 € ;
- l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie.

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous documents relatifs à ce projet.

16. Autorisation de recrutement d'agents dans le cadre du dispositif du Service Civique

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : approuve le recrutement de 15 Services Civiques dans les conditions précisées dans le rapport ci-annexé ;

Article 2 : autorise le Maire à signer les conventions et les contrats de travail correspondants.

17. Mise en place d'une prestation d'assistance sociale en faveur du personnel communal et du CCAS de Le Port

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Sabine Le Toullec, Mme Firose Gador),

Article 1 : approuve la mise en place d'un service externe d'assistance sociale en faveur du personnel communal et du CCAS à compter d'octobre 2018 ;

Article 2 : autorise le Maire à signer la convention correspondante et tout document afférent à cette affaire.

18. Détermination du cadre de recrutement d'agents contractuels en cas de besoins temporaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : M. Henry Hippolyte),

Article 1 : autorise le recrutement d'agents contractuels en cas :

- d'accroissement temporaire d'activité (art. 3-1) dans la limite de 40 / an,
- de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un

fonctionnaire (art. 3-3),

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents correspondants.

19. Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Karine Infante, M. Hary Auber),

Article 1 : autorise la création des postes suivants dans les conditions précisées ci-dessus :

- 1 poste de chargé de développement Patrimoine - direction de l'épanouissement humain ;
- 1 poste de gestionnaire formation – direction des ressources humaines ;
- 1 poste de gestionnaire marchés publics – direction des affaires générales ;
- 1 poste de responsable adjoint du service habitat – direction de la cohésion économique et sociale ;
- 1 poste de webmaster – direction de la communication.

Article 2 : approuve la mise à jour du tableau des effectifs au 02 octobre 2018 joint en annexe.

20. Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir débattu,

Article 1 : prend acte de la liste des marchés, des avenants et des déclarations sans suite du 1^{er} juin au 31 août 2018.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

